

A1 – Grille d'évaluation du travail écrit (recherche/réflexion)

Candidat/e :

Date :

Sujet du travail :

Évalué par :

Structure de la grille d'évaluation

Deux ou trois indicateurs sont définis pour chaque critère. Chaque indicateur contribue jusqu'à une certaine valeur maximum au pourcentage total alloué à un critère. Lorsqu'il n'est que partiellement satisfait à un indicateur, une déduction en conséquence a lieu.

Exemple pour le critère 4 « Procédure, méthodes, instruments » : La procédure concrètement suivie est présentée de manière compréhensible et permet d'atteindre les objectifs. Le pourcentage obtenu est alors de 50 %. Si les méthodes/les instruments choisis permettent certes de traiter judicieusement la problématique et d'atteindre les objectifs poursuivis, mais ne sont toutefois pas toujours utilisés de manière appropriée, le pourcentage obtenu est alors de 30 % au lieu du maximum de 50 %. Pour ce critère, l'évaluation globale est par conséquent de 80 %.

Le travail écrit est considéré comme étant « réussi » si, en moyenne, tous les critères sont remplis à au moins 60 % et si aucun critère n'obtient une évaluation inférieure à 40 %.

Évaluation de chaque critère isolément

Évaluation du contenu			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-1- Résumé (abstract) et structure du travail	- Le résumé est écrit d'une manière compréhensible et contient les éléments essentiels du travail (max. 40 %). - La structure du travail, resp. la succession des différentes parties, est judicieuse. Les raisonnements sont compréhensibles (60 %).		
-2- Justification du choix du sujet	- La justification du choix du sujet et l'utilité de ce dernier pour le quotidien professionnel du/de la candidat/candidate sont décrites d'une manière intelligible (max. 50 %). - Le sujet choisi se rapporte d'une manière intelligible à l'activité syndicale du/de la candidat/candidate (max. 50 %).		
-3- Objectifs et problématique	- Les objectifs de la recherche/réflexion sont formulés avec clarté et réalisme, c'est-à-dire qu'ils peuvent être atteints dans le cadre du travail (max. 50 %). - La problématique est formulée avec clarté et d'une manière appropriée aux buts poursuivis. Elle permet de traiter le sujet d'une manière adéquate (max. 50 %).	.	
-4- Procédure, méthodes, instruments	- La procédure suivie et les méthodes/instruments utilisés sont présentés d'une manière détaillée et compréhensible (max. 50 %). - La procédure concrètement suivie et les méthodes/instruments utilisés permettent de traiter d'une manière judicieuse la problématique et d'atteindre les objectifs poursuivis (max. 50 %).		

-5- Défis et difficultés rencontrés lors du traitement du sujet	▪ La candidate/le candidat montre quels défis et difficultés sont apparus lors du traitement du sujet (max. 50 %). ▪ La candidate/le candidat montre d'une manière compréhensible comment elle/il leur a fait face (max. 50 %).		
-6- Résultats et conclusions personnelles	▪ Les résultats de la recherche/réflexion sont présentés d'une manière compréhensible, concrète et intelligible (max. 60 %). ▪ Les conclusions personnelles concernant les résultats sont pertinentes et plausibles. Elles sont en rapport avec le travail syndical (max. 40 %).		

Évaluation de la forme

Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Erfüllt in %
-7- Conditions formelles ¹	- Toutes les conditions formelles relatives à la remise du travail et à son volume sont remplies (max. 50 %). - La littérature consultée et les sources sont mentionnées dans le texte et énumérées dans une bibliographie et un index des sources (max. 50 %).		
-8- Présentation	- La structure du travail, avec des paragraphes et des sous-titres, est logique et le sommaire est complet (max. 40 %). - Les contenus sont présentés sous une forme claire et sont faciles à lire. Le texte est complété à l'aide de tableaux, graphiques et/ou illustrations (max. 60 %).		
-9- Langage	- Les contenus sont présentés dans un langage compréhensible et correct (max. 50 %). - La présentation des faits et des aspects factuels est clairement distinguée des commentaires ou opinions personnels (max. 50 %).		

☐ Réussi ☐ Non réussi

Pourcentage moyen : (total / 9)

Lieu, date :

Signature des expert-e-s :

¹ Voir Mémento A1, section Forme du travail écrit

